

The Rt. Hon. Joe Clark, P.C., M.P.
Secretary of State for External Affairs



Le très hon. Joe Clark, C.P., député
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

Canada

OTTAWA, Ontario
K1A 0G2

Arrêté sur la délégation en vertu de la Loi sur l'accès
à l'information

En vertu de l'article 73 de la Loi sur l'accès
à l'information, le Secrétaire d'Etat aux Affaires
extérieures délègue aux titulaires des postes mentionnés
à l'annexe ci-après, ainsi qu'aux personnes occupant à
titre intérimaire lesdits postes, les attributions dont
il est, en qualité de responsable d'une institution
fédérale, investi par la Loi. Le présent document
remplace et annule celui daté du 7 novembre 1984.

ANNEXE

Poste

1. Sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires
extérieures
2. Sous-ministre, Commerce extérieur
3. Sous-ministre adjoint, Affaires politiques et
Sécurité internationale
4. Coordonnateur, Accès à l'information et protection
des renseignements personnels

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Clark'.

DATE le 19 juin 1986